

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
28 MAI 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt-huit mai, à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge ROSSIERE-ROLLIN, Maire.

Présents ou représentés : MM. ROSSIERE-ROLLIN, GRISETTO, Mme MONPOIX, M. GIRAULT, Mme VO VAN, M. BORZUCKI, Mme CHEVILLARD, M. PASCUAL MARTIN, Mme BOUGEANT, M. POTEAU, Mmes MULLIEZ, ESPOSITO, M. BEAUSSART, Mmes MOULET, LAFOSSE, LETERRIER, MM. ARLAIS, MENEZ.

Absents : MM. DESANTIGNY, LEBAS, ONDOA BELINGA, Mmes MINASSIAN, PIRSON.

Date de convocation : 21 Mai 2015

Madame ESPOSITO Cécile est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 26 mars 2015 est approuvé.

771592015/04/01 - EMPRUNT POUR CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE – BOULEVARD DU NORD

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les travaux d'investissement de l'aménagement du Boulevard du Nord, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 330 000 €,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir, selon les conditions :

Principales caractéristiques du prêt

- **Montant** : 330 000 €
- **Durée** : 20 ans
- **Objet** : financement des travaux d'aménagement du Boulevard du Nord

Conditions financières

- **Taux fixe** : 2 %
- **Versements des fonds** : à la demande de l'emprunteur sur une période de 36 mois.

Echéances

- **Mode d'amortissement du capital** : échéances progressives
- **Périodicité** : Trimestrielle.

771592015/04/02 - EMPRUNT POUR TRAVAUX CANTINE

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les travaux d'investissement de la réhabilitation et extension de la cantine scolaire de l'école de l'Auxence, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 335 000 €,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir, selon les conditions :

Principales caractéristiques du prêt

- **Montant** : 335 000 €

- **Durée** : 20 ans
- **Objet** : financement des travaux de réhabilitation et d'extension de la cantine élémentaire

Conditions financières

- **Taux fixe** : 2 %
- **Versements des fonds** : à la demande de l'emprunteur sur une période de 36 mois.

Echéances

- **Mode d'amortissement du capital** : échéances progressives
- **Périodicité** : Trimestrielle.

771592015/04/03 - DESIGNATION DES DELEGUES AU SMEP DU GRAND PROVINOIS

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2014 désignant les délégués au SMEP du Grand Provinois,

Vu les statuts du Syndicat indiquant la désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune,

Considérant que Monsieur PASCUAL MARTIN Thierry, délégué suppléant, puis Monsieur MENEZ Patrick, délégué titulaire, interviennent tout à tour pour affirmer que les enjeux, notamment en matière d'urbanisme, qui dépendront directement des décisions prises par le SMEP du Grand Provinois, seront d'une extrême importance pour l'avenir de notre commune et de notre territoire, ils souhaitent donc que Monsieur le Maire soit délégué titulaire,

Considérant la démission de Messieurs MENEZ et PASCUAL MARTIN,

Le Conseil Municipal procède, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection de de nouveaux délégués, et désigne pour siéger au SMEP DU GRAND PROVINOIS :

- En qualité de **Délégué titulaire** :
ROSSIERE-ROLLIN Serge
- En qualité de **Délégué suppléant** :
MENEZ Patrick.

771592015/04/04 -MODIFICATION DES STATUTS DU S.M.E.P. DU GRAND PROVINOIS

Vu la délibération du comité syndical en date du 26 mars 2015, visée par la Sous-Préfecture de Provins le 10 avril 2015 décidant des modifications des statuts du S.M.E.P. du Grand Provinois,

Considérant que la délibération et les statuts ont été notifiés aux 42 communes de Bassée-Montois et à la Communauté de communes du Provinois le 14 avril 2015 et qu'il appartient au conseil municipal de délibérer dans un délai de 3 mois.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur la nécessité de modifier les statuts suite à l'adhésion de la Communauté de communes Bassée-Montois au S.M.E.P. du Grand Provinois,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** les modifications de statuts du S.M.E.P. du Grand Provinois.

771592015/04/05 - ALIENATION TERRAINS ET MAISON CHEMIN DU MONTPOIRIER

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2014 autorisant le principe d'aliéner des terrains bâti et non bâtis, Chemin du Montpensier, avec maintien des locataires dans les lieux à la SCI L'EFYM,

Monsieur le Maire précise que le bornage a été entrepris par la SCI et qu'il y a lieu à présent de procéder à la vente, qui d'un commun accord s'élève à un montant de 123 000 €,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ Autorise le maire à céder à la SCI L'EFYM, 26 Avenue de Champabon à Donnemarie-Dontilly, pour un montant de 123 000 €, la parcelle bâtie B 289 d'une contenance de 81 m2 et les parcelles attenantes d'une superficie totale de 2 520 m2

⇒ Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et toutes pièces s'y rapportant auprès de Maître Georges MONTCEAU – 3 Place Chapus à MELUN, notaire des acquéreurs.

771592015/04/06 - REVERSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSEE MONTOIS DE LA COTISATION APPELEE PAR LE SYNDICAT DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Considérant que la Communauté de Communes Bassée-Montois a pris la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés », validée par arrêté préfectoral n° 2014/DRCL/BCCCL/106 du 6 novembre 2014,

Considérant que la prise d'effet de cette compétence est postérieure au 15 octobre, date limite pour que les services fiscaux puissent intégrer ce nouveau dispositif dans les rôles de taxe foncière, à titre dérogatoire ce sont les communes qui ont dû voter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2015, et qui percevront le produit des ordures ménagères,

Considérant que la Communauté de Communes devra toutefois s'acquitter des cotisations auprès des syndicats, il est donc nécessaire, afin de ne pas mettre en difficulté ni la Communauté de Communes, ni les Syndicats, de fixer par convention les modalités de reversement à la Communauté du montant des cotisations 2015 appelée par le Syndicat pour la commune,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Communauté de Communes et la Commune,
- **Précise** que les modalités de reversement des cotisations suivront le planning ci-dessous, sous conditions d'avoir encaissé au préalable ces sommes :
 - Au mois de juin 2015 : 6/12^{ème}
 - Au mois de septembre 2015 : 3/12^{ème}
 - Au mois de décembre 2015 : le solde
- Une délibération budgétaire modificative interviendra ultérieurement.

771592015/04/07 - MODIFICATION DELIBERATION INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (IAT)

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 2015 n° 771592015/01/01 déterminant l'Indemnité d'Administration et de Technicité du personnel communal au 1^{er} février 2015,

Considérant la modification intervenue dans le tableau des effectifs par le changement de poste d'un agent, il y a lieu d'apporter une modification au tableau des IAT,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, d'adopter le tableau suivant :

Filière	Grade	Fonction ou service	Montant de base annuel	Coefficient multiplicateur
Police	Garde-Champêtre Chef Principal	Police rurale	469.70 €	5
Administrative	Adjoint Adm ppal 2 ^e classe	Administratif	469.70 €	8
	Adj Adm. 1 ^{ère} classe		464.32 €	5
Animation	Adj. d'animation 2 ^e cl.	Accueil de loisirs	449.33 €	8
Culturelle	Adj. Patrimoine 2 ^e classe	Bibliothèque	449.33 €	6
	Adjoint Patrimoine 1 ^{ère} classe		464.32 €	6
Sociale	ATSEM 1 ^{ère} classe	Ecole maternelle	464.32 €	4
	Adj. Technique 2 ^{ème} classe		449.33 €	4
Technique	Adj Tech. Ppal 1 ^{ère} classe	Services Techniques	476.13 €	4
	Adj. Tech. 2 ^{ème} classe	Serv. Tech. Et	449.33 €	4
	Adj. Tech. 1 ^{ère} classe	scolaire Cantine et animation	464.32 €	4

771592015/04/08 - ADMISSION EN NON-VALEUR

A la demande du Trésorier et sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

⇒ **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur de la somme de 361.84 €, inscrite en dépense du budget communal de l'exercice en cours, se décomposant en :

- 2008 147.68 €
- 2011 110.50 €
- 2012 99.85 €
- 2013 3.81 €

771592015/04/09 - ADHESION DE LA COMMUNE DE POMMEUSE AU SDESM

Vu la délibération n° 2015-05 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Pommeuse,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil municipal **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Pommeuse au SDESM.

771592015/04/10 - SUBVENTION A ACREDEPO

Considérant qu'il a été convenu par la commission fêtes et animations, en accord avec ACREDEPO, de verser à l'association une subvention forfaitaire permettant de rémunérer des prestations lors de ces journées,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE le versement d'une subvention de **600 €** à l'Association ACREDEPO pour l'organisation des Journées du Patrimoine – Article 6574 -.

771592015/04/11 - DEMANDE REMBOURSEMENT D'UN CARREAU CASSE A L' ECOLE ELEMENTAIRE

Suite au remplacement d'un carreau à l'école élémentaire de l'Auxence, cassé par un élève, par l'Entreprise REGIS GONZALEZ, pour un montant de 198.08 € TTC,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

⇒ DEMANDE à Monsieur et Madame PIRES Fernando le remboursement des frais s'élevant à **198.08 €**.

INFORMATIONS DIVERSES

1. Travaux

- Les travaux du restaurant scolaire de l'école élémentaire sont achevés et le self fonctionne depuis mardi 2 juin. L'inauguration aura lieu au mois de septembre.
- Les travaux Boulevard du Nord ont été réceptionnés, quelques petits travaux de finition sont à réaliser.
- Le jardin médiéval a été rendu propre et une visite commentée a lieu tous les dimanches jusqu'à fin juin.

2. Urbanisme

Seules deux communes Donnemarie-Dontilly et Mouy-sur-Seine instruisent les dossiers d'urbanisme. A compter du 1^{er} Juillet 2015, la Direction Départementale des Territoires qui instruisait jusqu'alors les dossiers d'urbanisme des 39 autres communes de la Communauté de Communes Bassée-Montois arrêtent cette prestation.

La Communauté de Communes a donc créé un emploi qui sera pourvu le 1^{er} Juillet afin d'instruire tous les dossiers.

Cette nouvelle attribution de la Communauté sera effectuée dans l'ancien secrétariat de mairie de Donnemarie-Dontilly en attente de la construction d'un nouveau bâtiment jouxtant le gymnase.

3. Eoliennes (Information)

Deux projets sont actuellement en cours à proximité de notre commune : Châtenay-sur-Seine et Cessoy. Les 2 collectivités ont donné leur accord pour que soient effectuées des mesures avec un mât de 100 mètres.